

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX ET DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

342, chemin du
Fleuve
Coteau-du-Lac
(Québec)
J7X J4i

Tél.:
(450) 763-5822
Fax:
(450) 769-0938

AVIS VOUS EST DONNÉ QUE:

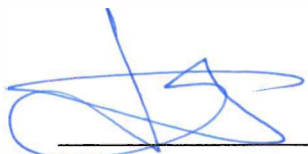
1. Lors de la séance tenue le 5 juin 2024 le Conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux a adopté le règlement suivant :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 11 - *Règlement autorisant un emprunt de 1 906 000 \$ pour défrayer les coûts des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'accroissement de la capacité de l'usine d'assainissement des eaux usées*».

2. Toute personne habile à voter du territoire des municipalités concernées, à savoir la Municipalité des Coteaux et la Ville de Coteau-du-Lac peut faire part au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, leur opposition écrite au règlement.

3. Cette opposition doit lui être transmise dans les 30 jours de la publication du présent avis.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, CE 19^e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.



Jacques Legault
Secrétaire